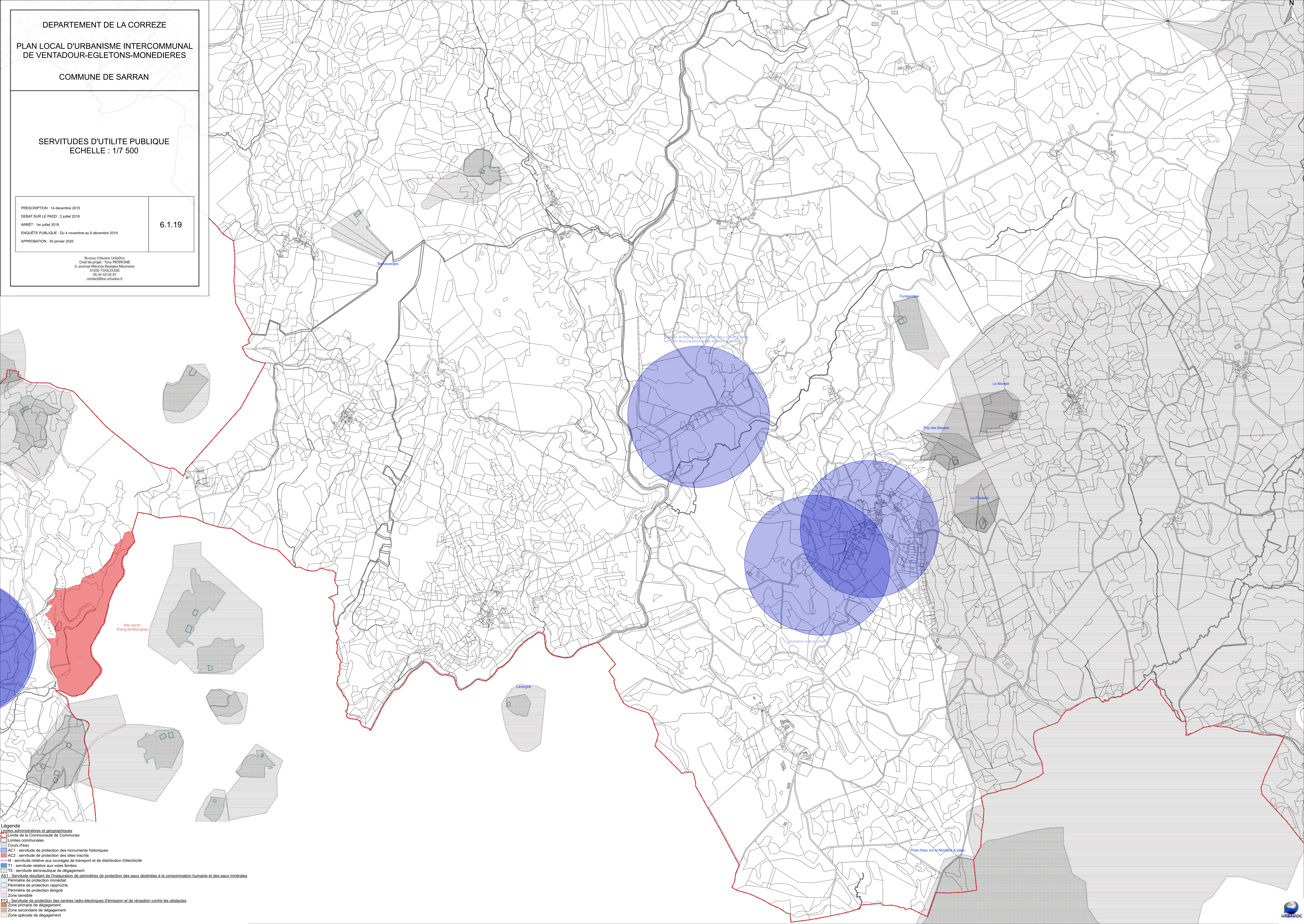


PRESCRIPTION : 14 décembre 2015
DEBAT SUR LE PADD : 2 juillet 2018
ARRÊT : 1er juillet 2019
ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 4 novembre au 9 décembre 2019
APPROBATION : 30 janvier 2020

6.1.19

Bureau d'études Urb&Doc
Chef de projet : Tony PERRONE
9, avenue Maurice Bourges Mauboury
91200 TOULOUSE
05 34 42 02 91
contact@bureau-urbandoc.fr



Légende
Limites administratives et géographiques
- - - Limite de la Communauté de Communes
- - - Limite communales
Cours d'eau

AC1 : servitude de protection des monuments historiques
AC2 : servitude de protection des sites inscrits
H : servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
T1 : servitude relative aux voies ferrées
T5 : servitude aéronautique de dégagement
AS : servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales

Périmètre de protection immédiat
Périmètre de protection rapproché
Périmètre de protection éloigné
Zone sensible
PT2 : servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles

Zone primaire de dégagement
Zone secondaire de dégagement
Zone spéciale de dégagement